

Le Président

Monsieur Nicolas REVEL
Directeur Général
UNCAM
50, avenue du Professeur André
Lemierre
75986 PARIS CEDEX 20

Paris, le 16 novembre 2016

DP/pp/16.388

Monsieur le Directeur Général,

La presse professionnelle a récemment annoncé de prochaines négociations interprofessionnelles entre les libéraux de santé et l'Assurance-maladie. La date avancée pour l'ouverture de ces négociations est le mercredi 25 janvier 2017.

L'Union nationale des professionnels de santé n'a pas été sollicitée ou informée avant l'annonce de l'ouverture de ces négociations.

Or dès octobre 2015, lors d'une réunion du Comité de suivi de l'Accord-cadre interprofessionnel (ACIP), nous avons lancé ensemble les travaux préparatoires à un futur avenant à cet accord.

Ces travaux devaient porter prioritairement sur la coordination interprofessionnelle et les outils nécessaires à celle-ci.

Ces thèmes sont plus que jamais d'actualité et nous partageons toujours l'objectif de conclure un avenant conventionnel interprofessionnel améliorant la prise en charge coordonnée des patients. Pour atteindre cet objectif, cet avenant à l'ACIP doit pouvoir être décliné rapidement dans toutes les conventions nationales des différentes professions de santé.

Aussi, nous souhaitons établir avec vous dès que possible le calendrier de négociations de cet avenant à l'ACIP.

Je me tiens à votre disposition pour préparer la négociation de cet avenant, et vous prie de croire, Monsieur le Directeur Général, en l'assurance de mes salutations distinguées.



Daniel PAGUESSORHAYE
Président